

se sont poursuivies au sein du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, ont consisté surtout en des marchandages entre les trois puissances principales, mais les huit membres non engagés du Comité ont su de façon notable employer leur influence à rétrécir les écarts entre les positions divergentes. S'il est certain que l'accord nécessaire pour l'établissement d'un programme de désarmement sous contrôle devra être le fruit de négociations serrées entre les principales puissances en cause, il reste que ces négociations seront sans doute influencées par les vues des nombreuses autres puissances que la question peut toucher de façon vitale.

Ainsi s'explique l'intérêt que les Nations Unies portent directement, désormais, au désarmement. Les débats récents de l'Assemblée générale à ce sujet ont eu pour premier objet d'encourager le Comité des dix-huit puissances, et particulièrement les grandes puissances, à persister dans leurs efforts en vue d'élargir leur terrain d'entente. Un jour ou l'autre, les Nations Unies devront peut-être intervenir au sujet du désarmement, sans doute parce que les opérations de vérification seront confiées à une autorité internationale, mais aussi, ce qui est plus important encore, parce que le désarmement, on le reconnaît aujourd'hui, ne peut se réaliser avec succès s'il ne s'accompagne de la mise au point de méthodes propres à assurer le maintien de la paix.

Une question étroitement liée à celle du désarmement est celle des essais nucléaires. L'Assemblée générale a accueilli avec bonheur le traité mettant fin aux essais nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'air et sous l'eau. Le traité a été conclu par les trois puissances nucléaires, mais les autres États ont été invités à y adhérer, ce que plus d'une centaine ont déjà fait. C'est par les voies de la diplomatie ordinaire que le traité a été conclu, mais les Nations Unies peuvent en revendiquer une part du mérite, car plusieurs fois, ces dernières années, l'Assemblée générale a adopté par de très fortes majorités des résolutions demandant l'interdiction de tous les essais.

Le traité interdisant les essais nucléaires dans les trois milieux physiques mentionnés a rassuré le monde, non seulement quant à la course aux armements nucléaires, mais aussi quant à la pollution de l'atmosphère par les retombées radio-actives. Ces retombées se poursuivront quelque temps encore par suite des essais de 1962, mais elles diminueront graduellement jusqu'à devenir à peu près nulles. L'Assemblée générale, en conséquence, a pu en 1963 faire porter son attention plus particulièrement sur le besoin toujours présent des recherches sur les dangers des radiations ionisantes. D'autre part, l'amélioration des relations entre les États-Unis et l'Union soviétique paraît devoir susciter une plus grande coopération dans l'établissement de projets pour l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Elle a conduit déjà à la déclaration interdisant l'envoi d'engins de destruction massive dans l'espace, que l'Assemblée a adoptée à l'unanimité en octobre. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont les travaux n'avançaient plus en raison de la constante opposition de l'URSS